

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit biocide insecticide (TP 18)

Pour usage industriel et professionnel seulement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Vienne

**Numéro d'appel d'urgence** Kwizda Biocides, E-Mail: [regulatory@kwizda-france.com](mailto:regulatory@kwizda-france.com)**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS08 GHS09

**Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

d-tétraméthrine

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:**

Concentré émulsionnable à base d'acétamipride (50 g/L), d-tétraméthrine (25 g/L) et PBO (100 g/L)

**Composants dangereux:**

CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	butoxyde de pipéronyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	10%
CAS: 135410-20-7 Numéro CE: 603-921-1 Numéro index: 608-032-00-2	acétamipride Acute Tox. 3, H301; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	5%
CAS: 1166-46-7 EINECS: 214-619-0 Numéro index: 607-728-00-3	d-tétraméthrine Carc. 2, H351; STOT SE 2, H371; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302	2,5%
CAS: 96-48-0 EINECS: 202-509-5 Reg.N°: 01-2119471839-21	gamma-butyrolactone Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	10 - 25%
Numéro CE: 932-231-6 Reg.N°: 01-2119560592-37	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-C13, sels de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≤ 2,5%
CAS: 104-76-7 EINECS: 203-234-3 Reg.N°: 01-2119487289-20	2-éthylhexane-1-ol Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≤ 2,5%
CAS: 94667-33-1	didécyl méthyl polyéthyl ammonium propionate Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≤ 2,5%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Après inhalation:** Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC****Après contact avec la peau:**

Retirer des vêtements souillés et immédiatement laver la peau avec beaucoup d'eau.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.  
Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux:**

Laver les yeux à grande eau pendant 10 minutes.  
Demander immédiatement conseil à un médecin.

**Après ingestion:** Rincer la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

**Autres indications**

Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Éviter le contact avec les yeux et de la peau.

Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure).

Verser dans des contenants refermables et étiquetés et ensuite éliminer conformément aux règlements.

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Éviter une exposition directe au soleil. Protéger contre le gel.

**Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Refermer le bouchon après utilisation.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Stocker le produit en position verticale.

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Utiliser seulement selon les instructions.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol**

VLEP (France) Valeur à long terme: 5,4 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm

**Informations relatives à la réglementation VLEP (France):** ED 1487 05.2021

**Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver bien avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

### Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) recommandés

Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

### Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Tenir un laveur d'yeux prêt en cas d'urgence.

**Protection du corps:** Le port de vêtement de protection est conseillé.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme:</b>	Liquide limpide
<b>Couleur:</b>	Jaunâtre
<b>Odeur:</b>	Légèrement aromatique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non disponible.
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	5 - 7 (1% solution)
<b>Viscosité:</b>	
<b>dynamique:</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Emulsifiable
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible.
<b>Densité:</b>	1,0 - 1,1 g/cm <sup>3</sup>

### 9.2 Autres informations

**Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

**Propriétés comburantes:** Non disponible.

**Informations concernant les classes de danger**

**physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

**10.4 Conditions à éviter** Eviter les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil.

**10.5 Matières incompatibles:** Éviter les contact avec d'autres chimiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification:**

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

**CAS: 135410-20-7 acétamipride**

oral	DL50	195 mg/kg (rat)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

inhalatoire	CL50	> 1,15 mg/l (rat)
<b>CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine</b>		
oral	DL50	1.040 mg/kg (souris, fem.)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	> 1,18 mg/l (rat)
<b>CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle</b>		
oral	DL50	4.570 mg/kg (rat)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)
inhalatoire	CL50/4h	> 5,9 mg/l (rat)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Acétamipride:

Test d'Ames: négatif, Test d'aberration chromosomique: positif (D20=10,6 mg/ml)

Micronucleus test (souris): négatif, Etude UDS: négatif

D-tétraméthrine, rat: négatif

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Acétamipride, rat: négatif

D-tétraméthrine, rat: négatif

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien** Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

**CAS: 135410-20-7 acétamipride**

CL50/96h	> 100 mg/l (truite arc-en-ciel, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )
CE50/48h	0,024 mg/l (mouche arlequin, <i>Chironomus riparius</i> )
	49,8 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i> )
CEr50/72h	> 98,3 mg/l (algue, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

**CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine**

CL50/96h 5,9 µg/l (truite arc-en-ciel, *Oncorhynchus mykiss*)

CEr50/72h > 1,25 mg/l (algue, *Raphidocelis subcapitata*)

NOErC/72h 0,25 mg/l (algue, *Raphidocelis subcapitata*)

**CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle**

CL50/24h 3,94 mg/l (*Cyprinodon variegatus*)

CE50/48h 0,51 mg/l (puce aquatique, *Daphnia magna*)

CE50/72h 3,89 mg/l (algue, *Selenastrum capricornutum*)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Acétamipride: pas facilement biodégradable.

D-tétraméthrine se dégrade rapidement à la lumière et dans les sols

PBO: non facilement biodegradable mais se dégrade naturellement au cours du temps.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Acétamipride: pas de potentiel de bioaccumulation.

PBO : potentiellement bioaccumuable, cependant des études ont montré une rapide dégradation dans le métabolisme des mammifères et dans l'environnement.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation:**

Ne pas rejeter le produit non utilisé dans un évier ou des toilettes, éliminer les résidus par apport en déchèterie.

**Catalogue européen des déchets**

02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**Emballages non nettoyés**

**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR**

UN3082

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(butoxyde de pipéronyle, d-tétraméthrine)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe  
Étiquette

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.  
9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (Indice  
Kemler):

Attention: Matières et objets dangereux divers.

90

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE, D-TÉTRAMÉTHRINE), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

**Prescriptions nationales:** -

#### Informations supplémentaires:

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2022

Numéro de version 2.2

Révision: 24.02.2022

**Nom du produit: AMP 50 TETRA 25 PBO 100 EC**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

**Date de la version précédente:** 24.09.2019

#### Acronymes et abréviations:

CLP: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

N° CAS: numéro du Chemical Abstract Service

EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

GHS (SGH): Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

VLEP: valeurs limites d'exposition professionnelle

CL50: Concentration létale pour 50% d'une population test

DL50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

CE50: Concentration d'effet pour 50%

CEr50: Concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population

CI50: Concentration inhibitrice demi maximale

CSEO: concentration sans effet observé (NOEL/NOEC)

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**Données modifiées par rapport à la version précédente :** Rubrique 1,8,9,11,12,15